

titre: " Une grave question," le *Canadien*, du 17 mars, accuse une partie nombreuse du clergé de s'être publiquement jetée dans la mêlée électorale, et interpelle l'épiscopat à ce sujet. Cette charge est une nouvelle erreur du jugement de celui qui en est l'auteur. S'il y a eu, quelque part, transgression de la discipline ecclésiastique en matière d'élections, c'est devant le tribunal des évêques qu'il faut porter plainte, et non devant le tribunal incompetent de l'opinion publique.

FRANCE.—L'épiscopat français vient de faire une nouvelle perte en la personne de Mgr Léonard-Cassien Peretti, auxiliaire de Mgr l'évêque d'Ajaccio. Né à Lieve, en Corse, le 4 mai 1822, le vénéré prélat avait été promu évêque titulaire de Ptolemaïs, le 31 mars 1875.—M. Drumont s'est encore battu en duel. Evidemment le catholicisme de M. Drumont laisse à désirer, et il ferait bien de penser un peu plus à lui et moins aux autres.

ETATS-UNIS.—Le Révd J. R. Slattery, recteur du Séminaire de St-Joseph, Baltimore, dont le but est de former des sujets pour les missions afro-américaines, vient de publier un appel à la jeunesse canadienne-française. Il déclare dans son manifeste que les Etats-Unis comptent plus de huit millions de Nègres, et que sur ce nombre l'Eglise catholique en réclame à peine deux pour cent.—M. l'abbé H. Gouin, autrefois professeur au Séminaire de Québec, est maintenant curé de Belle-Prairie, Minnesota.

BIBLIOGRAPHIE

LA CONFESSION.—Septième retraite de Notre-Dame de Paris, par le R. P. Félix, 1 vol. in-12, prix *franco* 3 fr. (1)

La septième retraite du R. P. Félix qui vient de paraître sous ce titre *La confession*, clot la série des retraites qui a pour point de départ la *Destinée* et l'*Eternité*. Ce dernier volume, qui s'imprimait pendant la longue maladie du Révérend Père, est comme le testament d'une laborieuse vieillesse. S'il avait vécu quelque temps encore, l'orateur de Notre-Dame aurait complété son œuvre en mettant la dernière main à une suite de sermons qu'il a regretté de laisser inachevée.

A l'exemple du prodigue de l'Evangile, un grand nombre de prodiges abandonnent la maison paternelle. Mais le repentir peut les y ramener. A qu'elles conditions le pardon leur sera-t-il accordé? Dieu, pour pardonner, demande la confession. Mais la confession

(1) En vente, à Québec, chez M. Chaperon, libraire, rue de la Fabrique.